

Réf : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par Arrêté du 18 décembre 2015 - art. 6 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité des ERP et des IGH

Nombre de stagiaires maximum	15
Durée du stage	14 heures
Date de la formation	
Lieu de réalisation de la formation	IPSO SECURITE 111 Rue du 1^{er} Mars 1943 69100 Villeurbanne

Pré requis au recyclage (annexe V de l'arrêté de référence) :

- Le candidat doit être titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 2 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Qualification de secourisme en cours de validité

Maintien des connaissances et obligations (Art. 7 de l'arrêté de référence) :

- Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à **un recyclage triennal** organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté (programme en annexe V). **A l'issue du stage, une attestation**, dont le contenu minimal est décrit en annexe XII, est délivrée par le centre de formation.
- Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, **tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.**
- **Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.**
- **Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).**
- Les personnes possédant des diplômes de différents niveaux doivent se recycler, en fonction de l'emploi qu'ils occupent ou qu'ils envisagent d'occuper, en application des articles 4,5 et 6 du présent arrêté.

Dispositions particulières (art. 15 de l'arrêté de référence) :

- Les titulaires des diplômes délivrés pour exercer un emploi en application du présent arrêté peuvent accéder aux emplois et aux sessions de recyclage ou de remise à niveau mentionnés, en fonction de leur expérience professionnelle. Ils doivent, au préalable, être titulaires du diplôme de secourisme.
- 4. Un diplôme, par équivalence, conforme à l'annexe VIII du présent arrêté est remis lors du premier recyclage ou de la remise à niveau des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues comme équivalentes pour exercer un emploi en application du présent arrêté.

Validation (annexe V de l'arrêté de référence) :

- Le candidat doit être présent à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
- Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau
- Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

SEQUENCE 1	PREVENTION Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité	FORMATEUR	04H00
Contenu	➤ Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) ➤ Accessibilité du public		03H00
Application	➤ QCM Blanc		01H00

SEQUENCE 2	MOYENS DE SECOURS	FORMATEUR	02H00
Contenu	➤ Agents extincteurs et moyens d'extinction ➤ SSI		02H00

SEQUENCE 3	GESTION DU PC SECURITE Gestion du PC en situation de crise	FORMATEUR	03H00
Contenu	➤ Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours. ➤ Gestion d'une évacuation, ➤ Compte-rendu à la hiérarchie		03H00

SEQUENCE 4	ORGANISATION D'UNE SEANCE DE FORMATION Formation des agents de l'équipe	FORMATEUR	02H00
Contenu	<u>Les méthodes pédagogiques :</u> ➤ Pratique de l'animation. ➤ Déroulement chronologique d'une séance.		02H00
Application	Analyse de la pratique pédagogique des participants		

SEQUENCE 5	L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE	FORMATEUR	03H00
Contenu	➤ Organiser l'accueil d'un nouvel agent ➤ Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens ➤ Gérer les conflits ➤ Gestion des documents administratifs		03H00
Application	Analyse de la pratique pédagogique des participants		

REF.	Nom du formateur	Qualité/Fonction	Qualification
2	RECCHIA Laurent MASSOT Florent	Formateur IPSO Sécurité	SSIAP 3 SSIAP 2